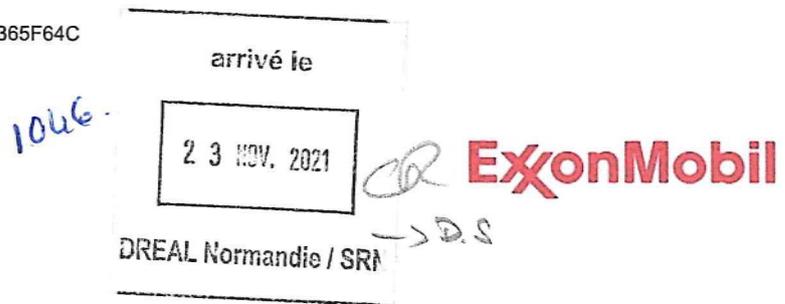


ExxonMobil Chemical France
SAS au capital de 37 012 421 euros
Avenue du Président Kennedy
Boite Postale 52
76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE
Téléphone : +33(0)2 32 99 21 21



**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE NORMANDIE**
Cité administrative
2, rue Saint Sever
76032 ROUEN Cedex
A l'attention de Mme Céline CAMUS

Notre-Dame-de-Gravenchon, le 8 novembre 2021

Affaire suivie par L.Dubocage (laure.dubocage-follet@exxonmobil.com)

Objet : Demande de dérogation pour la stérilisation d'œufs de goélands argentés et l'effarouchement de goélands argentés pour les sites industriels de Lillebonne et de Notre Dame de Gravenchon d'ExxonMobil Chemical France pour la période de 2022 à 2024

Rapport annuel 2021.

N/Réf. : 2111LD204

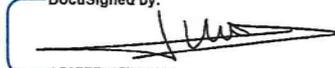
Madame,

Veillez trouver ci-joint le rapport pour l'année 2021 concernant la dérogation pour la stérilisation d'œufs de goélands argentés et l'effarouchement sur nos sites encadré par l'AP n° SRN/UA3PA/2019-00245-010-002 valide jusqu'au 31/12/2021. Nous vous transmettons également la demande de dérogation pour une nouvelle période, les deux cerfas (EMCF LPP Lillebonne, EMCF Chemical Notre Dame de Gravenchon)

A la lumière des éléments exposés, je sollicite que cette demande de dérogation puisse être délivrée pour une période pluriannuelle, sous forme d'un arrêté préfectoral, afin d'éviter les destructions de matériel, attaque du personnel...et aussi éviter une mise en danger des goélands argentés sur notre site SEVESO

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

DocuSigned by:

A507F7815B8141A...

H.BROUHARD
Directeur Général
ExxonMobil Chemical France

Siège social :
20 rue Paul Héroult – 92000 Nanterre
R.C.S. Nanterre : 352 170 013
TVA : FR 19 352 170 013
Filiale du groupe ExxonMobil

Sommaire du dossier :

A. LA DEMANDE DE DEROGATION pour les sites industriels de Lillebonne et de Notre Dame de Gravenchon d'ExxonMobil Chemical France concernant la période de 2022 à 2024

- pour la stérilisation d'œufs de goélands argentés (*Larus Argentatus*) d'avril à juin de chaque année.
- pour l'effarouchement du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

ANNEXE de la demande

- ANNEXE 1 : plan du site total

B. LE RAPPORT ANNUEL 2021

Compilation des rapports des deux sociétés qui sont intervenues : EGEF (stérilisation) et PHOENIX Effarouchement (Effarouchement)

ANNEXES du rapport :

- ANNEXE 2 Fiche détaillée du robot SEM
- ANNEXE 3 Zones traitées avec leur représentation graphique
- ANNEXE 4 Tableau de résultats de la stérilisation

C. LES CERFAs 13616*01

Cerfa Lillebonne
Cerfa Notre Dame de Gravenchon

A- LA DEMANDE DE DEROGATION

I Description des mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain et industriel :

1/ Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires

Il est à noter que l'activité de notre site est la production pétrochimique : il ne présente pas de ressource alimentaire pour les goélands.

L'intégralité des ressources alimentaires des goélands se situe hors du site.

La proximité de la Seine et de ses ressources halieutiques ne permet pas de limiter l'accès aux différentes ressources alimentaires des goélands.

2/ Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux

Afin d'éviter la nidification sur les toitures des entrepôts plusieurs mesures de prévention sont mises en œuvre :

- L'effarouchement des goélands tout au long de la période de reproduction est une mesure qui permet d'instaurer un environnement hostile pour l'incubation et l'élevage.
- Le nettoyage intégral des toitures et des anciens nids lorsque cela est nécessaire permet d'enlever tous les matériaux précédemment emmenés par les goélands et de limiter l'utilisation des anciens nids. L'utilisation des anciens nids ainsi que la proximité des matériaux de construction présents sur les toitures facilite et favorise la nidification.
- La prévention par la collecte des déchets et des plastiques : Les goélands profitent de l'activité humaine, des déchets et des plastiques pour les utiliser comme matériaux. Cette action permet de freiner la construction des nids et de diminuer l'effet attractif d'un site.

II Justification de la demande

Les opérations de stérilisation des œufs et d'effarouchement réalisés depuis plusieurs années par des professionnels et sous les directives des arrêtés ont permis de diminuer et gérer la population des goélands sur notre site. Nous souhaitons pouvoir réguler au mieux cette population afin d'éviter ce que nous avons connu pendant des années : des destructions de matériel, attaque du personnel... et aussi éviter une mise en danger de l'espèce sur notre site SEVESO

1) Plan du site avec secteurs industriels et urbanisés adjacents concernés par la fréquentation des laridés

Voir carte jointe *ANNEXE 1*

ExxonMobil Chemical France – Usine de Lillebonne

CD173 – 76170 Lillebonne

Et

ExxonMobil Chemical France- Usine de Notre Dame de Gravenchon

BP 52 – 76330 Notre Dame de Gravenchon

2) Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs de la commune ou des communes adjacentes

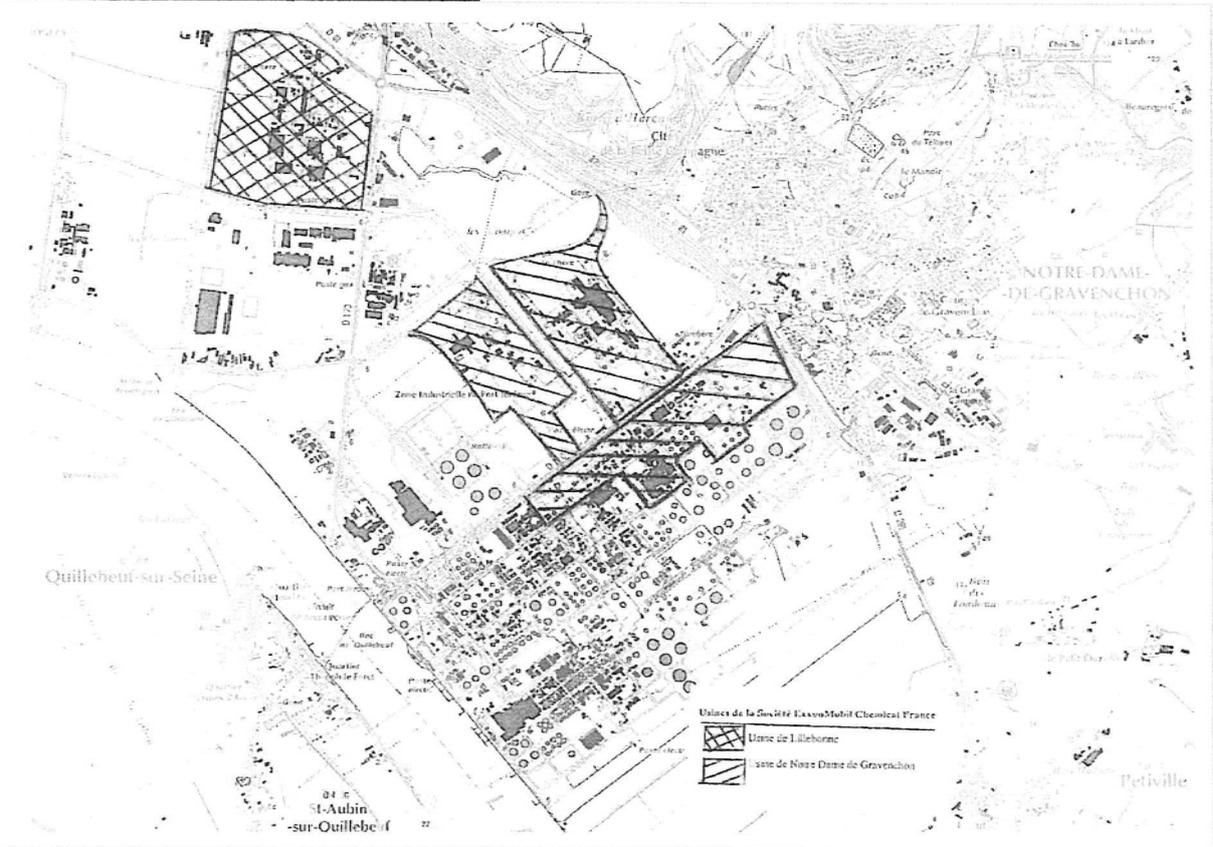
La population sur notre site LPP a diminué lors de ces dernières années, mais nous avons constaté à ce jour de report de la population de goélands sur des zones adjacentes (marais, bord de seine...) et également environ 20 couples de Goélands Argentés sur d'autres unités (BA40 et BA4, bac de stockage) appartenant à ESSO Raffinage SAS

III Evaluation de la population totale des goélands de la commune et du ratio des impacts produits par la dérogation

Tous les bilans annuels ont été fournis chaque année, vous trouverez ci-dessous celui de l'année 2021 où il est bien détaillé les opérations qui ont été faites et le détail sur l'évaluation de la population. L'année 2020 (avec la crise sanitaire Covid19) aura perturbé les opérations.

En 6 ans la population de goélands argentés a fortement diminuée. Toutefois il faut rester vigilant, pour l'année 2020 la stérilisation n'ayant pu être réalisée, une légère hausse des nids construits a été constatée

ANNEXE 1 Plan du site global



B - LE RAPPORT ANNUEL 2021

I. Rappel de la justification de la demande et de la localisation des zones de nidification connues, à l'aide d'une cartographie

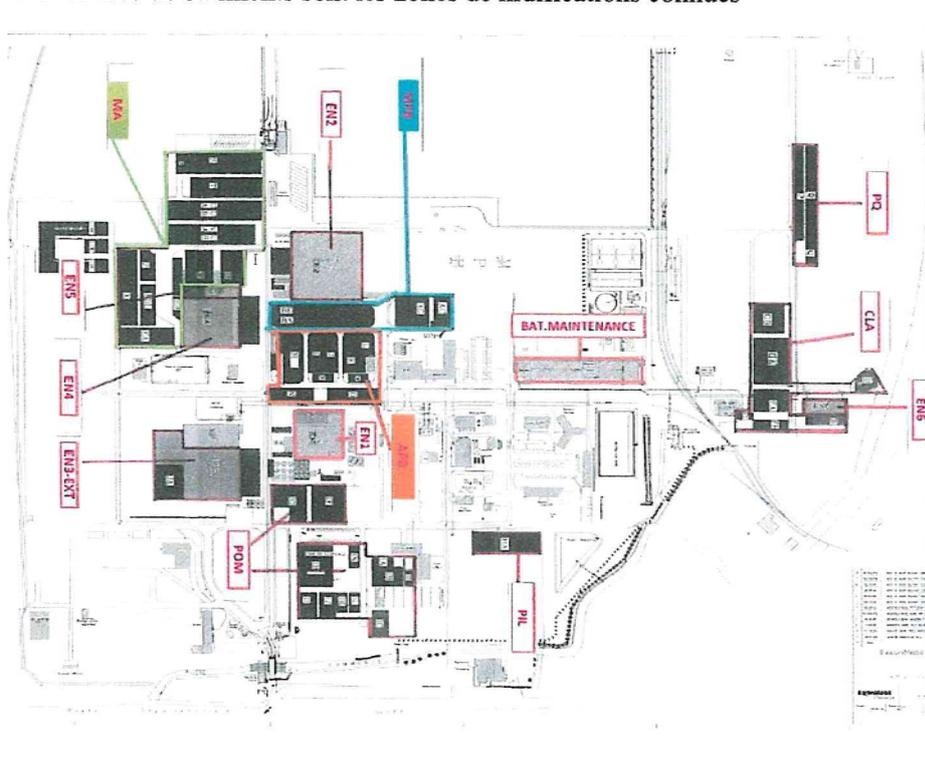
Les opérations de stérilisation des œufs et d'effarouchement réalisés annuellement à LPP Lillebonne permettent de maintenir le nombre de spécimens présents sur notre site industriel SEVESO à un niveau satisfaisant et bas pour la sécurité des personnes et des installations, points déterminants pour notre site. Le nombre d'intervention est revu et déterminé chaque année en fonction de l'estimation de la population de Goélands présente sur le site.

Nous avons pu constater une augmentation de la présence des goélands sur le site de LPP en 2021. En effet, la crise sanitaire COVID 19, a eu un impact sur la gestion de la population des goélands en 2020 : la société EGEF n'a pas réalisé de campagne de stérilisation des œufs et la société Phoenix Effarouchement n'a réalisé que 8 interventions d'effarouchement

Ces campagnes sont nécessaires car certains comportements des goélands peuvent nuire à leur espèce, à la santé et sécurité des opérateurs et à l'environnement :

- En période de nidification, il faut souligner l'agressivité des volatils et le danger généré lorsque les opérateurs effectuent du travail en hauteur.
- La présence de fientes crée des problèmes de corrosion et un risque hygiène pour les opérateurs (les goélands peuvent être porteur de bactéries ou virus)
- Les goélands performent les palettes de deux couches de plastique (housse et sacs) pour y prélever des morceaux de plastique pour faire leur nid, ce qui génère les problématiques suivantes :
 - Ils peuvent ingérer des morceaux de plastique et billes de Polypropylène, risque pour leur santé et aussi polluer l'environnement avec les pelotes de réjection (plastique dans l'environnement)
 - les palettes endommagées (fientes, percées ...) doivent être reconditionnées avant envoi chez les clients avec coûts de reconditionnement, perte de produit associé et risque de réclamation

Les toitures de bâtiments sont les zones de nidifications connues



II. Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des goélands nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands)

Les 3 mesures suivantes sont déployées sur le site :

1. Pas de sources de nourriture sur le site : l'intégralité des ressources alimentaires des goélands se situe hors du site LPP. : l'activité professionnelle de sites avoisinants est propice à la présence de goélands dans la zone industrielle, site adjacent à la Seine.
2. Limitation des sources d'attractivité de nourriture par un strict respect de la gestion des déchets d'origine organique (poubelles)
3. Nettoyage des anciens nids désaffectés

III. Déroulement des opération d'effarouchement

1) Calendrier d'intervention

- L'opération d'effarouchement s'est tenue sur 41 interventions réparties de Mars à Juin 2021, effectuées aux dates suivantes :

Mars 2021 – 7 Interventions les 23, 24, 25, 26, 29, 30 et 31 Mars 2021

Avril 2021 – 19 Interventions les 1^{er}, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29 et 30

Mai 2021 – 10 Interventions les 5, 6, 7, 12, 14, 17, 19, 21, 24 et 31 mai 2021

Juin 2021 – 5 Interventions le 1^{ers}, 3, 9, 10 et 18 Juin 2021

2) Méthodologie utilisée au cours des opérations d'effarouchement

- **Horaires**

Les interventions ont été effectuées à horaires variables en fonction de la réaction des Goélands Argenté à l'action d'effarouchement. Les horaires changeaient d'une intervention sur l'autre afin de s'adapter au besoin rencontré et de ne pas créer de phénomène d'accoutumance de leur part, ceux-ci pouvant identifier les plages horaires où nous étions absents si nous ne varions pas régulièrement les horaires d'intervention.

Ainsi, les interventions se sont tenues en journée comme de nuit en fonction des besoins.

- **Rapaces Utilisés**

Nos équipes ont fait usage de diverses espèces de rapaces au cours de cette opération, ayant une capacité d'évolution courte ou élevée. Ont été déployés et usités tout au long de la campagne : 4 Buses de Harris, 1 Autour des Palombes, 2 Faucons Gerfaut.

- **Mode Opérateur**

En fonction du nombre de Goélands Argenté présents et de leur positionnement, l'ordre d'utilisation des rapaces et leur point de départ sur site ont évolué quotidiennement.

Nos équipes intervenaient depuis le sol de la zone logistique, autour des entrepôts où les laridés souhaitent établir leur nidification, ou le haut des silos situés à bonne distance desdits entrepôts.

En sus de leur espèce qui détermine leur mode d'action, les rapaces utilisés par nos équipes étaient guidés pour effectuer des actions d'effarouchement discrètes (retrait des sonnettes, approche silencieuse) ou au contraire pour évoluer à une certaine altitude (300/400m) et être les plus visibles possibles.

Les Buses de Harris ont été les seuls rapaces utilisés au cours des interventions d'effarouchement nocturnes, étant à même d'utiliser l'éclairage présent sur le site pour s'orienter.

- **Retrait des Anciens Nids :**
Nos équipes ont procédé à deux opérations de retrait des anciens nids sur certaines toitures accessibles, effectuées les 30 Avril et 12 Mai avant que les couples ne démarrent la construction de nouveaux nids sur les toitures ciblées, pour un total de 12 anciens nids ainsi évacués (environ 1400 litres de végétaux en décomposition).

3) Zones d'exploitation ciblées

- Les interventions d'effarouchement se sont tenues sur l'Unité PP de Lillebonne, plus précisément sur la partie logistique de l'unité.

4) Comptage des goélands avant l'effarouchement

- Le comptage initial des laridés a été effectué le Mardi 23 Mars avant la première intervention d'effarouchement. Un total de 63 Goélands Argenté, composé de 52 adultes et 11 juvéniles étaient présents sur l'Unité PP lors de ce comptage effectué en milieu de journée.
- Des comptages journaliers ont également été réalisés au cours de chaque intervention, le nombre d'individus variant au cours de la campagne.

Les moyennes suivantes peuvent ainsi être établies :

Mars : 60 Goélands Argenté adultes / 30 Goélands Argenté juvéniles
Avril : 50 Goélands Argenté adultes / 30 Goélands Argenté juvéniles
Mai : 40 Goélands Argenté adultes / 20 Goéland Argenté juvéniles
Juin : 30 Goélands Argenté adultes

5) Effet de l'effarouchement sur ces populations

La sensibilité de la population décrite au point 4 a évolué au cours de la campagne en fonction de la pression d'effarouchement et de l'avancée de la saison de reproduction.

On peut à ce titre différencier trois phases de comportement différent chez les individus adultes, les juvéniles abandonnant le site sans tenter d'y revenir au cours de la journée voire parfois durant plusieurs jours dès lors que nous intervenions :

- **Forte sensibilité à l'action d'effarouchement :**

Du 23 Mars au 20 Avril, les Laridés abandonnaient très rapidement le site une fois l'action d'effarouchement débutée (en 30 à 40 minutes au maximum) et ne revenaient que plusieurs heures après. A titre d'exemple, lorsque nous débutions à 7h30, le site était exempt de présence dès 8h00 et les Goélands Argenté tentaient de ne revenir qu'à partir de 16h00.

- **Résistance à l'action d'effarouchement :**

Du 21 au 24 Avril, les Goélands Argenté tentaient de revenir sur le site toutes les deux heures environ et repartaient sans se poser s'ils étaient confrontés à la présence de rapaces.

Lors de l'ensemble des actions nocturnes menées jusqu'à cette période, notamment celle du 23 Avril menée aux alentours de minuit alors qu'un effarouchement succinct avait été mené en matinée et début d'après-midi, le site était systématiquement exempt de présence, les oiseaux n'étant visiblement pas assez en confiance pour décider de s'y reposer une fois la nuit venue.

A partir du Lundi 26 Avril, les Laridés se sont montrés plus tenaces, certains oiseaux ne quittant plus le site plus de 30 minutes malgré les actions d'effarouchement. Le nombre de Goélands Argenté tenaces évoluait, passant de 6 individus le 26 Avril à 14 individus le 30 Avril puis 20 individus le 5 Mai.

Cette ténacité a continué jusqu'au 14 Mai où un total de 24 Goélands Argenté adultes avaient acquis ce comportement, avant que ne débute la phase d'abandon définitif du site.

Il est possible d'associer cette ténacité à l'évolution de la nidification. Nous avons en effet constaté les premiers actes de construction de Nids le 26 Avril et les premières pontes le 30 Avril, les oiseaux ayant vraisemblablement repoussé au maximum leur cycle reproducteur à cause de notre présence.

- Abandon définitif du site :

Progressivement, à partir du 17 Mai, de plus en plus d'individus ont commencé à abandonner le site de manière définitive.

Le nombre de Goélands Argenté a décliné continuellement jusqu'au 18 Juin. Il ne restait à ce titre plus que 34 individus sur l'unité au 31 Mai, 12 individus le 10 Juin, 8 le 18 Juin.

6) Comptage de l'effectif à l'issue de la campagne

- Il ne restait que 8 Goélands Argenté le 18 Juin sur site.
Un autre comptage a été effectué le 9 Juillet, au cours duquel nous avons pu constater que l'Unité PP était exempte de présence.

7) Nombre de captures accidentelles par les oiseaux de proie utilisés par le fauconnier avec ventilation par espèce et date de contact

- Au total, trois captures accidentelles par les oiseaux de proie utilisés au cours de la campagne ont eu lieu sur des individus de Goéland Argenté :
Buse de Harris : 17 Avril et 6 Mai / Autour des Palombes : 30 Avril.
Les trois individus ont réussi à se dégager de leurs prédateurs lors du combat. Tout individu maîtrisé et blessé par un oiseau de proie aurait été emmené en centre de sauvegarde à la faune sauvage.

IV. Déroulement des opérations de stérilisation des œufs :

1) Date d'interventions

- Les interventions de stérilisation des œufs de goélands argentés ont eu lieu le 3 mai pour le 1^{er} passage et les 20 et 21 mai 2021 pour le second.

2) Méthodologie utilisée au cours des opérations de stérilisation (produit utilisé, nombre de jours pour chaque passage).

Le robot SEM devra faire l'objet d'une description détaillée, notamment en termes de caractéristiques techniques et, surtout, des modalités de mise en œuvre et de contrôles des actions par l'opérateur pour éviter les abords des éventuels nids d'autres espèces de goélands (marin et brun) strictement protégées elles

- Messieurs Jérémie Bouteille et Emmanuel Davau présents sur le site pour la stérilisation des oeufs de goélands argentés sont des ornithologues, formés par Monsieur Paul Lefranc, gérant de l'entreprise EGEF et détenteur d'un certificat de capacité tous oiseaux.
- Messieurs Jérémie Bouteille et Emmanuel Davau font la différence entre les oeufs de goélands argentés et les oeufs de goélands marins car ils ont une taille, une forme et une couleur différente, de plus la présence des parents près des nids permet de le confirmer.
- Concernant le recensement, l'activité de la société EGEF étant la stérilisation des oeufs de goélands argentés, par le recensement du nombre de nids présents sur les bâtiments LPP il est possible de faire une estimation des goélands présents.
- Les intervenants utilisent pour la stérilisation des oeufs de goélands argentés un robot SEM, dont vous trouverez la fiche descriptive en *Annexe 2*. Le produit utilisé pour la stérilisation des oeufs de goélands argentés est de l'huile de colza biologique.
- Concernant la population de goélands marins et bruns il n'y a plus de nids recensés depuis 2018, il semblerait qu'ils aient délocalisés leur site de nidification.

3) Les zones traitées avec leur représentation graphique

- *Annexe 3*

4) Les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées

- Toutes les zones ont été traitées

- 5) Les résultats constatés : les résultats devront être présentés selon le modèle de tableau fourni en annexe. Un tableau doit être fait pour chaque espèce de goéland, et transmis en version modulable (ods, xls, cvs) : *Annexe 4*

Les intervenants ont recensé 28 nids de goélands argentés. Au total 65 oeufs ont été stérilisés.

Cette année il a été constaté que l'effarouchement réalisé a décalé les pontes dans le temps, sur le bâtiment 3 il y a eu des oeufs uniquement au deuxième passage.

Malgré les conditions climatiques compliquées (vent et pluie) la stérilisation a pu être réalisée, toutefois sur le 2eme passage des bâtiments n'ont pas pu être vérifiés.

En 6 ans la population de goélands argentés a fortement diminuée. Toutefois il faut rester vigilant, pour l'année 2020 la stérilisation n'ayant pu être réalisée, une légère hausse des nids construits a été constatée

V. Evaluation de la mise en œuvre de la dérogation

- 1) Evolution de la population de goélands nicheurs des trois espèces avec transmission des séries annuelles sur 5 ans reprenant le nombre de jeunes à l'envoi

- La campagne de stérilisation permettant le comptage des nids et des œufs stérilisés n'a pas été réalisée en 2020 (COVID 19).

| LPP | Nb nids | Nb œufs | Nb œufs stérilisés |
|-------------|---------|---------|-------------------------------------|
| 2013 | 95 | 129 | |
| 2014 | 92 | 243 | |
| 2015 | 81 | 237 | 90 |
| 2016 | 102 | | 200 en avril/mai 148 en mai/juin |
| 2017 EGEF | 51 | | 110 |
| 2017 AVIPUR | 75 | | 175 |
| 2018 EGEF | 53 | | 134 |
| 2019 EGEF | 20 | | 52 |
| 2020 | | | |
| 2021 EGEF | 28 | | 65 |

- 2) Reports constatés sur des zones industrielles et urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les bâtiments des entreprises à proximité. Le recensement ne doit pas se limiter aux zones de stérilisation afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'impact réel sur la population de goélands

- Report d'environ 20 couples de Goélands Argentés sur d'autres unités (BA40 et Raffinerie)

- 3) Resencement de la population de goélands sur le site en début de nidification et en fin de campagne d'intervention

- Le comptage initial des laridés effectué le Mardi 23 Mars par la société Phoenix Effarouchement avant la première intervention d'effarouchement donnait un total de 63 Goélands Argenté, composé de 52 adultes et 11 juvéniles.
- Le comptage des nids effectué par la société EGEF lors de la campagne de stérilisation donnait un total de 28 nids

- 4) Pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site impactée par les opérations de stérilisation

- 100% des œufs recensés sur le site ont été stérilisé (65 œufs)

ANNEXE 2



Fiche technique – SEM 01

Stérilisateur Effaroucheur Mobile

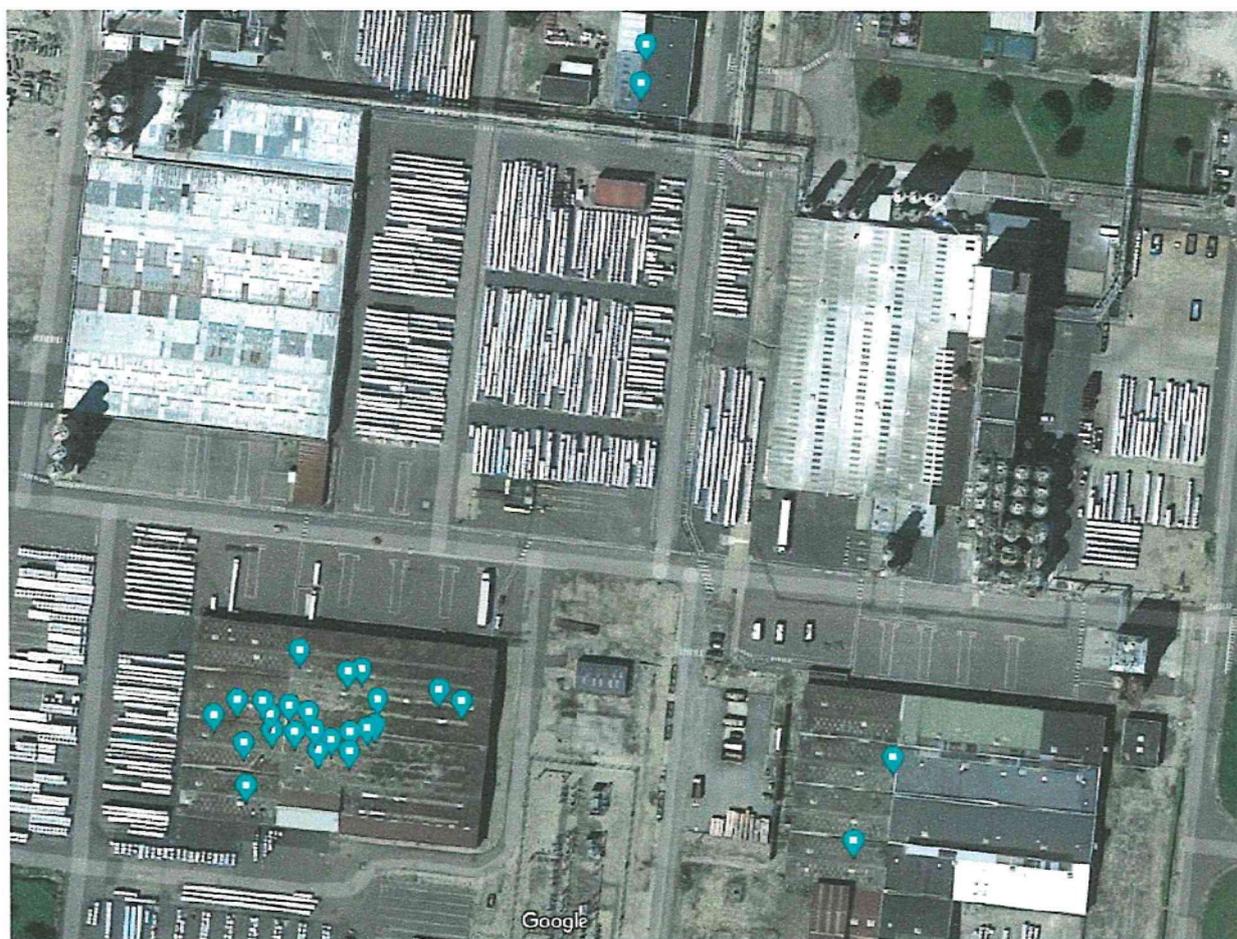
Le S.E.M. peut intervenir par pratiquement tous les temps, nous pouvons donc intervenir au moment opportun du cycle de reproduction des goélands. Le S.E.M. contrairement au drone ne nécessite pas de demande d'autorisation de la D.G.A.C. Il est toujours sécurisé par une ligne de vie. Le S.E.M. est stable et ne craint pas les attaques des goélands.

1. Le S.E.M. est conçu pour se déplacer sur des toitures, ondulées fibro ou bac acier nervuré, inaccessible à pied d'homme. Chaque nid est identifié et localisé par point GPS avant toute action d'effarouchement ou de stérilisation.
2. Le S.E.M. peut agir comme un prédateur, circulant d'un nid à l'autre, sous les attaques des goélands, il assure un effarouchement général.
3. Le S.E.M. est équipé d'un pulvérisateur de stérilisant sur un bras articulé, une caméra et le retour vidéo permet le recensement du nombre d'œuf et le contrôle visuel de la stérilisation.
4. Le S.E.M. est piloté par radio commande, à partir d'une nacelle-camion 3 B – 16 mètres positionnée à différents points sur le pourtour des bâtiments donnant vu sur chaque pente de toiture à traiter. EGEF fourni la prestation du camion nacelle.
5. Le S.E.M. est un matériel professionnel. Le S.E.M. est sécurisé par une ligne de vie mobile reliée à la nacelle.



ANNEXE 3

Zones traitées avec leur représentation graphique





N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION*
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE Usine de ND de Gravenchon

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Hervé BROUHARD (directeur général)

Adresse : N° Rue avenue du président Kennedy

Commune NOTRE DAME DE GRAVENCHON

Code postal ..76330.....

Nature des activités:

Pétrochimie

Qualification:

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

| Nom scientifique Nom commun | Quantité | Description (1) |
|--------------------------------|----------|--|
| B1 Goélands argentés | | Stérilisations des oeufs et effarouchement |
| Larus argentatus | | |
| B2 | | |
| B3 | | |
| B4 | | |
| B5 | | |

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Suite sur papier libre

D. QUELS SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des modalités suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés:

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher:.....

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser:

Autres moyens de capture Préciser:.....

Utilisation de sources lumineuses Préciser:.....

Utilisation d'émissions sonores Préciser:.....

Modalités de marquage des animaux (description et justification):.....

Suite sur papier libre

D2 DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser:.....

Destruction des œufs Préciser:

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser:.....

Par pièges létaux Préciser:.....

Par capture et euthanasie Préciser:

Par armes de chasse Préciser:

Autres moyens de destruction Préciser:

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser: Buses de harris, Faucon gerfaut, autour des palombes

Utilisation d'animaux domestiques Préciser:

Utilisation de sources lumineuses Préciser:

Utilisation d'émissions sonores Préciser:.....

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser:.....

Utilisation d'armes de tir Préciser:

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser: Robot SEM (société EGEF)

Suite sur papier libre

E QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser:.....

Formation continue en biologie animale Préciser:.....

Autre formation Préciser: Société EGEF- Phoenix effarouchement.....

F QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Effarouchement de 2022 à 2024 (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

ou la date : Stérilisation des œufs d'avril à juin de chaque année

G QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives: Haute Normandie

Départements : Seine maritime

Cantons:

Communes: Notre dame de gravenchon commune de Port Jerome sur Seine.....

H EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée:.....

Suite sur papier libre

I COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):...Courrier à destination de la DREAL chaque année.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser: Courrier envoyé à la DREAL chaque année

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Notre dame de gravenchon
le 19 novembre 2021

DocuSigned by:
Votre signature

DocuSigned by:

A507F7815B8141A...



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION*
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOIRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE Usine de lillebonne

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ...Hervé BROUHARD (directeur général).....

Adresse : N° Rue CD173

Commune LILLEBONNE

Code postal ..76170.....

Nature des activités:

Fabrication de matières plastiques (Polypropylène)

Qualification:

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

| Nom scientifique Nom commun | Quantité | Description (1) |
|--|----------|--|
| B1 Goélands argentés Larus argentatus | | Stérilisations des oeufs et effarouchement |
| B2 | | |
| B3 | | |
| B4 | | |
| B5 | | |

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés:

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

